

Quand simplification rime avec liquidation

Le mardi 17 juin, le projet de loi dit de « simplification de la vie économique » a été adopté à 11 voix près à l'Assemblée nationale. Non content d'entériner un triple-recul démocratique, environnemental et social, ce texte révèle la supercherie d'un soi-disant « socle commun ».

J'ai voté, comme l'intégralité de mes collègues du groupe Écologiste et Social à l'Assemblée national, **contre** ce texte qui contient – entre autres – :

- **La suppression des Zones à Faibles Émissions (ZFE)**, sans proposer aucune alternative en matière de lutte contre la pollution de l'air ;
- **L'abandon pur et simple de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;**
- **La facilitation de déroger à la protection des espèces dites « protégées » pour construire sur des terres naturelles et agricoles.**

Le vote de ce texte témoigne également d'un fiasco politique. Initié par Bruno Lemaire, alors ministre de l'Économie, ce projet de loi a largement été investi par la droite (DR) et l'extrême-droite (RN) pour démolir les rares et maigres avancées environnementales du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Au bout de six semaines de débats parlementaires, la soudaine conscience écologique de notre Président de la République l'a poussé à rappeler ses troupes à l'ordre pour ne pas démanteler ce qu'il restait de sa loi Climat et Résilience, amenant les député·es du groupe EPR à voter majoritairement contre leur propre texte de loi.

Outre cette absence totale de colonne vertébrale politique, le « bloc central » n'a pu compter sur le soutien des Démocrates. Les partisans du Premier ministre, François Bayrou, ont ainsi voté de manière unanime *pour* cette liquidation des normes environnementales, signant la fin d'une quelconque majorité présidentielle.

Mais le combat n'est pas fini.

La Commission mixte paritaire se réunira fin septembre ou début octobre pour élaborer la mouture finale du texte. Je serai mobilisée, aux côtés de mon groupe, pour empêcher l'adoption de ce texte fait de régressions environnementales. En cas d'adoption, nous déposerons alors un recours auprès du Conseil constitutionnel.

Contact presse

Lison ISENMANN - Collaboratrice parlementaire en charge des relations presse
+33 6 59 39 28 81 – lison.isenmann@clb-an.fr